

Section Bac	Assurances		
Nom de l'UE	Assurance accidents de travail		
Nom du professeur	C. Delguste		
Niveau	1	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	30	Pré requis pour	Néant
Langue de cours	Français	Crédits ECTS	2

Objectif du cours

- Connaître la loi du 10.04.1971 sur les accidents du travail et suivre son évolution législative
- Distinguer l'accident survenu sur le chemin du travail et l'accident survenu sur le lieu du travail ;
- Maîtriser les principes de réparation des dommages

- Les étudiants analysent des cas de jurisprudence et les exposent en classe

Supports

- Syllabi + slides
- La loi du 10.04.1971 et ses modifications
- Analyse de jurisprudence

Contenu du cours

- L'historique
- Les personnes concernées
- La notion d'accident du travail et du chemin du travail
- Les preuves et les présomptions
- Le calcul de la rémunération de base
- La réparation d'un accident du travail
- L'accident du travail et la responsabilité civile
- L'assurance accidents du travail et l'assurance maladie-invalidité
- Le Fonds des accidents de travail
- L'utilisateur faible et les accidents du travail
- La faute intentionnelle
- La déclaration d'un accident du travail
- Le contrat d'assurance et la tarification
- La prévention des accidents de travail

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

face à des situations issues de la vie professionnelle relevant du domaine de l'assurance accidents du travail, dans le respect de la législation et des conditions du contrat en application, *en disposant des textes législatifs ou réglementaires y afférents*,

- ◆ d'analyser la situation ;
- ◆ de mener à bien la gestion d'un sinistre en justifiant les choix opérés.

Méthodologie

- Cours magistral pour les principes de base
- Interactivité nécessaire pour les exercices et applications

Evaluation

Ecrit, en session

Pondération

Evaluation de 1ere session	Evaluation de 2de session
100%	100%